

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public. Son organisation, ses attributions, et son fonctionnement sont prévus par les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale (Article 125). Ce code lui confie la mission d'établir les dossiers de demandes d'admission à une prestation d'aide sociale légale.



Il lui prescrit également l'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées appelée aide sociale facultative. Plus généralement, le CCAS est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. Il répond à un certain nombre de demandes de la part de Magnycois en terme financier, social ou de loisirs...

1 place Pierre Bérégovoy

Hôtel de ville

78114 Magny-les-Hameaux

[01 39 44 71 71](tel:0139447171)

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi : 8h45 à 12h30 - 13h30 à 18h00

Mardi et mercredi : 13h30 à 18h00

Vendredi : 8h45 à 12h30 - 13h30 à 16h30

ATTENTION : du 3 février au 16 mars 2020, de nouveaux horaires

Lundi : 13h30 à 18h00

Mardi et jeudi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h30

Contact

Hôtel de ville

1 place Pierre Bérégovoy

78114 Magny-les-Hameaux

Tél. 01 39 44 71 71

ccas@magny-les-hameaux.fr

Christine ALIX

Responsable du Centre communal d'action sociale et du service seniors

Document(s)

Document

[Canicule : comment s'y préparer ? Comment y faire face ?](#)

Voir aussi

[Les aides du CCAS](#)

[Le Passeport Loisirs Magnycois \(PALM\)](#)

[Allocation combustibles pour les seniors](#)

[Plan canicule : seniors, faites-vous connaître !](#)